

**Commune de VAL-REVERMONT**  
**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER**

\*\*\*\*\*  
**Renouvellement des membres**  
**de la Commission communale d'aménagement foncier**

**AVIS AUX PROPRIETAIRES**

La commission communale d'aménagement foncier constituée en application des articles L.121-3 et L.121-5 du Code rural et de la pêche maritime, comprend cinq propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont trois titulaires et deux suppléants élus par le conseil municipal, ainsi que quatre propriétaires forestiers de la commune dont deux titulaires et deux suppléants désignés par le conseil municipal.

Suite aux élections municipales de mars 2020,  
et conformément aux dispositions de l'article L.121-6 du code susvisé,  
Il y a lieu de procéder au renouvellement de :

- cinq propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont trois titulaires et deux suppléants, élus par le conseil municipal ;
- quatre propriétaires forestiers de la commune, dont deux titulaires et deux suppléants, désignés par le conseil municipal.

Cette élection et cette désignation auront lieu le 22 juillet 2020 lors du prochain conseil municipal.

Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date – 16 h 00

Le Maire

**Monique WIEL**

